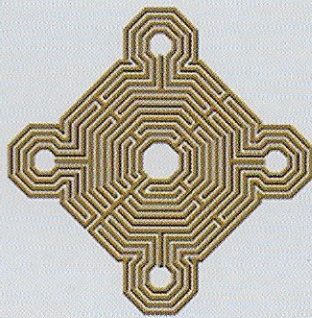
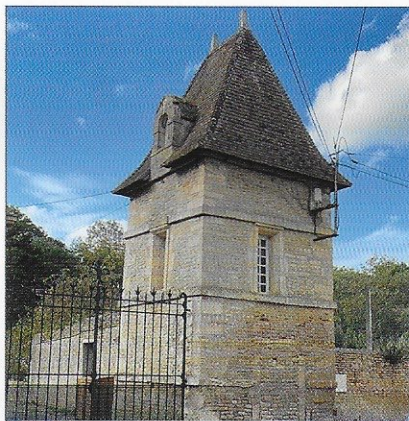
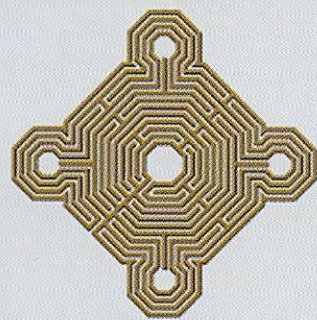
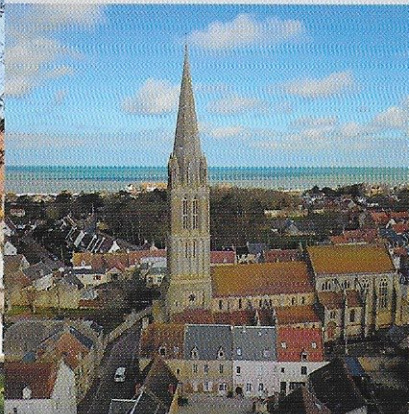
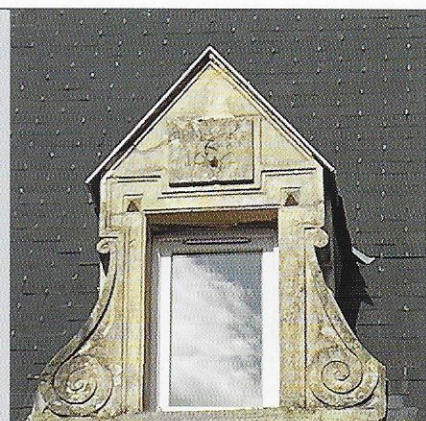


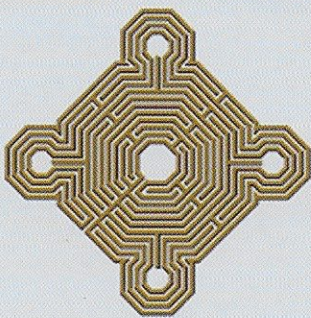
BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE PATRIMOINE



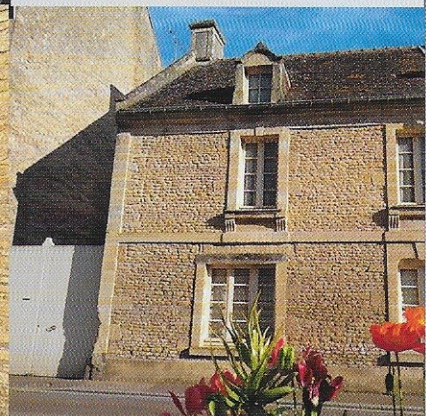
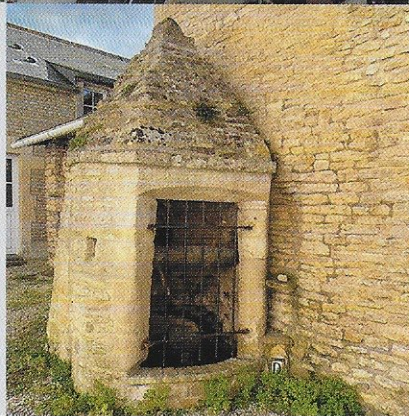
SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE



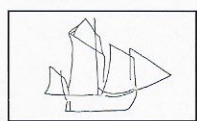
SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE



SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE



Bernières
Optique
Nouvelle
Patrimoine



N° 67 - Décembre 2025

Nécrologie



Le docteur Jacques Lepoix nous a quitté le 12 août 2025, âgé de 100 ans.

Il avait ainsi confié ses attaches bernièresaises à B.O.N. en 2019 :

« Voici comment Bernières a pris une grande importance dans ma longue vie. Mon père était originaire de Lorraine et ma mère, une inconditionnelle de Bernières, issue d'une famille du village. Né à Paris en 1925, je passe ma première année de vacances à Saint-Aubin, puis la deuxième chez mon grand-père, Albert Bredin, à

Bernières. Il habitait la dernière maison à droite au fond de la cour Montauban.

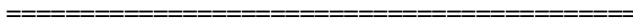
Ensuite, il n'y eut guère d'années, sauf celles de l'occupation, où je n'y ai passé mes vacances.

Vers 1938, ma grand-mère avait pris une location à Lion-sur Mer, puis vers 1939 /1940, elle est revenue à Bernières dans l'ancienne maison du Dr François (rue Achille Min). Celle-ci sinistrée, elle vint alors habiter rue Montauban, dans la partie droite de cette grande demeure, divisée en deux à l'époque. Enfin, c'est vers 1950 que mes parents ont entièrement acheté cette maison.

Et c'est à Bernières que j'y rencontrais Eliane, mon épouse, venue passer ses vacances. Et nous sommes heureux de toujours continuer à profiter de cette maison et de notre beau village ».

Passionné d'histoire et d'archéologie, parfait connaisseur de la langue normande, adhérant de la première heure à B.O.N., il avait confié à notre association nombre de ses souvenirs que nous avons publié au fil des années.

Nous conserverons de lui le souvenir d'un homme passionné et d'une verdeur de caractère extraordinaire et qui a su transmettre tous ses souvenirs, tant bernierais que normands.



Emmanuel Olivier-Martin nous a aussi quittés le 19 juin 2025 à l'âge de 80 ans.

Né à Jugon-les-Lacs près de Dinan le 8 janvier 1945, Emmanuel était un proche parent de François Olivier-Martin (1879-1952), brillant historien du droit français, et son épouse Claudine avait été conseillère municipale de Bernières.

Habitant de Bernières et très investi dans le village, il avait son cabinet de chirurgien-dentiste à Caen et officiait également à la prison de Caen.

L'un des membres fondateurs de Bernières Optique Nouvelle, Emmanuel en avait été le trésorier de 1991 à 1994 et assuré les premières publications de notre revue.

Toutes nos pensées vont à sa famille, à ses enfants et petits-enfants.

Jean-Paul MAYER

- 2 Bilan activités BONP 2025
- 6 Histoire des cabines de plage
- 12 Fourniers et boulangers
- 17 Restauration de l'église
- 21 Jacques Moisant de Brieux
- 25 Villa Léontine

Voici le 67^e éditorial de notre revue, publié à la veille du **35^e anniversaire de notre association** !

Notre premier numéro, paru en mai 1991, rappelait déjà l'importance d'adopter une « optique nouvelle » face aux transformations rapides de l'époque. Jean Cuisenier soulignait alors la nécessité de « s'appuyer sur l'héritage bernierais pour donner de l'élan aux initiatives locales ». Trente-cinq ans plus tard, cette conviction demeure pleinement d'actualité. **Nous n'avons jamais cessé de mettre en valeur cet héritage bernierais qui fonde notre raison d'être. Un engagement constant pour la protection du patrimoine.**

Notre action s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du **Site Patrimonial Remarquable (SPR)**, dont l'évolution réglementaire a connu plusieurs étapes : de la ZPPAU, devenue ZPPAUP, puis AVAP, jusqu'au futur **PVAP**, actuellement en préparation.

B.O.N. est présente et **siège à chaque réunion de la CL SPR**, afin de contribuer activement à l'élaboration du nouveau règlement (cf. revue n°65).

Pour permettre à notre village de conserver la qualification de SPR, ce travail d'adaptation et de vigilance reste essentiel et nous y prenons toute notre part.

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE PATRIMOINE

Association régie par la loi de 1901

Siège social :

230, rue Victor Tesniere

14990 Bernières-sur-Mer

Bernieresoptiquenouvelle.com

Rédacteur en chef et maquette : J-P MAYER

Rédacteurs :— Marie-Caroline de CASTELBAJAC – Dorota GEHIN - Claude GEHIN — Annie de GERY - Jean-Paul MAYER – Myriam MOULIN –Jean-Pierre VAUCQUELIN -

Imprimeur : ANQUETIL

RCS Caen 312 616 550

16 avenue de Suède BP 97 14110 – Condé-en-Normandie

Tél. : 02 31 69 04 26

Rien de tout cela ne serait possible sans l'implication de nos **18 membres du conseil d'administration**, dont l'investissement ne se dément pas. Les nombreuses manifestations organisées cette année en témoignent : chacune est le fruit d'un engagement collectif solide et enthousiaste.

Un **immense merci à vous, chers adhérents**, pour votre fidélité et votre soutien. Votre présence – 174 adhérents ! - renforce notre légitimité auprès des institutions et nous permet de poursuivre notre mission avec confiance.

Cette revue reflète la diversité et la vitalité de notre patrimoine. Vous y trouverez des articles consacrés aux **cabines de plage**, aux **maisons de Bernières**, aux **évolutions agricoles**, ainsi qu'un dossier sur le **chantier de restauration de l'église**.

Parce que cette restauration mobilise de nombreux donateurs — adhérents comme sympathisants — nous en suivrons l'avancement dans les prochains numéros.

Les travaux font appel aux meilleurs artisans et nous inaugurons cette série en mettant en lumière le rôle essentiel de **l'échafaudier**, premier maillon visible du chantier.

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-notre-dame-de-la-nativite/79516>

Vous pouvez consulter l'intégralité de nos anciens bulletins sur notre **nouveau site internet**, pensé pour être clair, moderne et agréable à parcourir : <https://bernieresoptiquenouvelle.com>

Nous vous souhaitons de **très belles fêtes de fin d'année** et vous remercions sincèrement pour votre fidélité.

Marie-Caroline de Castelbajac

2025 : Une année dynamique pour B.O.N.P.

L'année 2025 a une nouvelle fois été riche en actions, en rencontres et en moments de partage pour notre association. Grâce à l'implication de nos bénévoles, de nos partenaires et de nos nombreux visiteurs, nous avons pu mener à bien un programme varié mêlant patrimoine, culture et convivialité.

Pierres en Lumière : une soirée toujours aussi magique

L'édition 2025 de *Pierres en Lumière* a rencontré un très beau succès.

Une mise en lumière des voûtes, plusieurs centaines de **cierges** ont illuminé l'église, offrant une atmosphère unique aux **200 visiteurs** venus profiter de cette déambulation nocturne.

Nos **musiciens fidèles, anciens élèves du Conservatoire de musique de Caen**, ont une nouvelle fois enchanté le public — un grand merci à eux pour leur engagement.

La plaquette de l'église, réalisée par Annie de Géry, Dorothee Gehin et Luce Vignancour, a été largement distribuée gratuitement et très appréciée.



Commémorations du Débarquement

Lors des cérémonies du Débarquement, notre association a tenu un stand pendant trois jours, permettant de présenter nos actions et de proposer nos publications. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges chaleureux avec les visiteurs et de belles ventes au profit de l'association.

La Bernièraise

Notre présence lors de la Bernièraise nous a permis de rencontrer un large public. De nombreux visiteurs se sont arrêtés à notre stand B.O.N.P., et plusieurs publications ont trouvé preneur.

La visite du bourg, menée par Myriam Moulin, a également suscité un vif intérêt.



Sortie annuelle

Le 4 juillet, une vingtaine de participants a pris part à notre sortie annuelle avec la visite de la forge du Ragnarok, à Graye-sur-Mer. L'artisan ferronnier-coutelier a partagé avec passion son savoir-faire, offrant un moment fort et convivial.

Animations du 14 juillet et activités d'été

Le week-end du 14 juillet a été marqué par un atelier inuksuk pour les enfants sur la place du 6 Juin, complété par une visite du bourg.

Tout au long des deux mois d'été, les activités régulières ont rassemblé habitants et visiteurs : à la fois les visites du bourg chaque mercredi, animée par Claude Biziou, mais aussi les visites de l'église chaque dimanche, assurée par Luce Vignancour. Bravo et merci à eux !

Journées Européennes du Patrimoine 20 et 21 septembre 2025



Les 20 et 21 septembre, les Journées Européennes du Patrimoine ont mis à l'honneur le patrimoine architectural.

Le public a pu accéder au triforium de l'église et découvrir l'histoire des travaux réalisés au fil des siècles ainsi que les chantiers à venir.

Sur le parvis de l'église, Luce Vignancour a proposé un atelier graffiti ouvert à tous. À partir de motifs relevés dans Bernières, chacun était invité à **reproduire le graffiti de son choix** sur une **plaque en terre cuite**, renouant ainsi avec un geste ancestral. Une manière ludique et créative de faire découvrir ce patrimoine discret qui orne nos murs depuis des siècles.

Les artisans en charge de sa restauration étaient aussi présents pour rencontrer le public. Ils ont proposé des démonstrations de leur savoir-faire, permettant à chacun de découvrir la richesse et la précision de leurs métiers d'art. Un moment privilégié qui a mis en lumière le travail essentiel mené pour préserver notre patrimoine.

Soirée théâtre : un moment solidaire



Le 20 septembre, la salle de la Mer a accueilli l'Enjouée Compagnie pour une nouvelle représentation théâtrale, *la Perruche* d'Audrey Schebat. Cette compagnie était déjà venue l'année précédente et cette année encore, elle a joué bénévolement au profit de la restauration du clocher de l'église.

Comme en 2024, la soirée a été un succès, permettant de reverser 710 € à la Fondation du Patrimoine pour cette restauration.

Un grand merci à la troupe pour sa fidélité et à tous nos spectateurs pour leur présence !



Remise du chèque à la Fondation du Patrimoine

Éducation au patrimoine

Luce Vignancour a accueilli dans l'église les enfants scolarisés à Bernières pour des visites spécialement conçues pour eux, rencontres qui ont remporté un vif succès.

Chaque enfant est reparti avec une plaquette réalisée par B.O.N pour ce jeune public.

Un nouveau site internet

L'association s'est également dotée d'un nouveau site internet, pensé pour être clair, élégant, fluide et facilement accessible. Il permet à chacun de suivre nos actualités, nos projets et les rendez-vous à venir.

<https://bernieresoptiquenouvelle.com>

Cette année 2025 témoigne une nouvelle fois de l'énergie et de l'engagement qui animent notre association. Grâce à la mobilisation de notre bureau, à la fidélité de nos annonceurs et à l'intérêt croissant du public, nous avons pu offrir des rendez-vous variés, chaleureux et toujours plus riches de sens.

Nous abordons désormais l'année à venir avec enthousiasme, impatience et la volonté de poursuivre cette belle dynamique de valorisation et de partage de notre patrimoine.

Marie Caroline de Castelbajac

Souvenirs de Bernières

Les joies des maillots de bain en laine

Nous sommes des voisin(e)s de cabines et nous nous connaissons depuis toujours, la plus jeune d'entre-nous étant une gamine de 72 ans.

Chaque année, un sujet revient : les maillots de bain en laine et là, c'est top 50, délire !.. Il faut se mettre dans le contexte 1945/1960.

A l'époque, seuls les enfants des « Parisiens » se baignaient. Bien que personne ne sache nager et qu'il n'y ait aucun moyen de secours, quelque soient les conditions météo, les enfants se baignaient tous les jours, à 16h précises pour respecter les fameuses trois heures de digestion imposées par les mères. Il reste encore les poteaux pour la baignade à la corde devant la Maison des Canadiens (pourvu qu'ils soient conservés !).

La pénurie étant la règle, la préoccupation des autorités n'était surtout pas les maillots de bains pour les enfants des touristes...

Parfois, les mères et grand-mères détricotaient de vieux pulls pour les transformer en maillots de bain, suffisamment amples pour « faire de l'user ».

Point d'unanimité entre garçons et filles, quand il est sec, ça gratte sauf que la plupart du temps, nous le remettions souvent mouillé et c'était froid !

Une fois dans l'eau, l'objet devenait lourd, très lourd et garçons et filles sortaient du bain en tenant leur maillot. Un jour, ma voisine de cabine (8 ans) avait perdu son maillot, pour cause de bretelles cassées. Imaginez le scandale dans la mentalité puritaine de l'époque !

Quand nous sortions du bain, parfois glacés (un quart d'heure minimum non négociable), nous courions sur la digue pour nous réchauffer...

Jean-Pierre Vauquelin

Histoire des cabines de plage

Bien que son patrimoine soit d'une grande richesse et d'une très large diversité, lorsque l'on évoque Bernières, deux images viennent spontanément à l'esprit, celle de son clocher et celle de ses alignements de cabines de plage. Pourquoi ? Parce qu'elles sont toutes deux emblématiques de Bernières.

Si l'église de la Nativité de Notre-Dame a été abondamment abordée dans cette revue, l'histoire des cabines – et non « cabanes ! » - ne l'a jamais été dans ces pages. Voici que c'est chose faite !

IL faut remonter à la fin du XVIII^e siècle, pour découvrir les prémices de la vie balnéaire sur les côtes normandes. Des baigneurs sont accueillis à Luc-sur-Mer en 1792 au Petit-Enfer. Un officier d'état-major rapporte en 1828 que ce hameau « est habité pendant l'été, par des amateurs de bains de mer ». C'est en 1810 que Napoléon et Marie-Louise ont séjourné à Dieppe et en 1813 que la reine Hortense y pris des bains de mer. Les touristes anglais venaient aussi nombreux en villégiature à Dieppe où ils étaient accueillis près de la plage « dans une baraque en assez mauvais état, dans laquelle se trouvaient quelques baignoires », complétée par « un petit nombre de tentes jetées au hasard sur la plage ». Ces pauvres installations ont été remplacées en 1822 par les bains Caroline en l'honneur de la duchesse de Berry, « cette « nageuse intrépide » qui y vient régulièrement s'y baigner à partir de 1824. Une étude de 1839 cite comme étant fréquentées par les baigneurs les plages de Bernières, Lion et Langrune. Et cette fréquentation s'étend à tout le littoral, Port-en-Bessin, Grandcamp, Saint-Jean-le-Thomas, Carolles, Saint-Pair ou Granville...

Pourquoi un tel engouement pour les bains de mer, dits aussi « bains à la lame » ? Un mémoire lu à l'Académie royale de Caen en 1828 souligne que « les bains « sont un des moyens thérapeutiques les plus puissants que la nature nous ait offerts ... depuis quelques années beaucoup de malades sont venus de toutes parts s'établir sur nos rivages pour y prendre des bains de mer... ». Les cures marines sont recommandées pour les déprimés, les lymphatiques, les ganglionnaires mais aussi pour les personnes



82 CALAIS. — Enfants sur la Plage à l'Heure du Bain. — LL.

atteintes de langueur chroniques, celles qui souffrent de phtisie pulmonaire, de névrose, voire de caries dentaires !

Depuis cette première moitié du XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e, la pudeur étant de rigueur, il était interdit de se dévêtir en public et les baigneurs devaient pouvoir se changer et entrer dans l'eau sans être vus. Aussi depuis les années 1830 les

baigneurs avaient-ils à leur disposition, pour enfiler leur costume de bain, des sortes de maisonnettes montées sur de grandes roues, tirées par des chevaux et qui les emmenaient jusque dans l'eau. Ces premières cabines sur roues, dont le concept (*bathing machines*) avait été importé d'Angleterre, pays pudibond s'il en était, avaient fait leur apparition sur les côtes françaises à cette époque. Mais ces ancêtres de nos actuelles cabines ne permettaient de se mettre à l'eau que lors des petites marées ou bien à marée descendantes ou basses.

L'arrivée du ferroviaire va changer la donne ! Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, le réseau ferré desservant les côtes normandes se ramifie progressivement : Paris- Caen en 1858, Paris- Granville en 1870, Caen – Luc – Bernières – Courseulles en 1876, cette dernière acheminant 400.000 voyageurs en 1881.

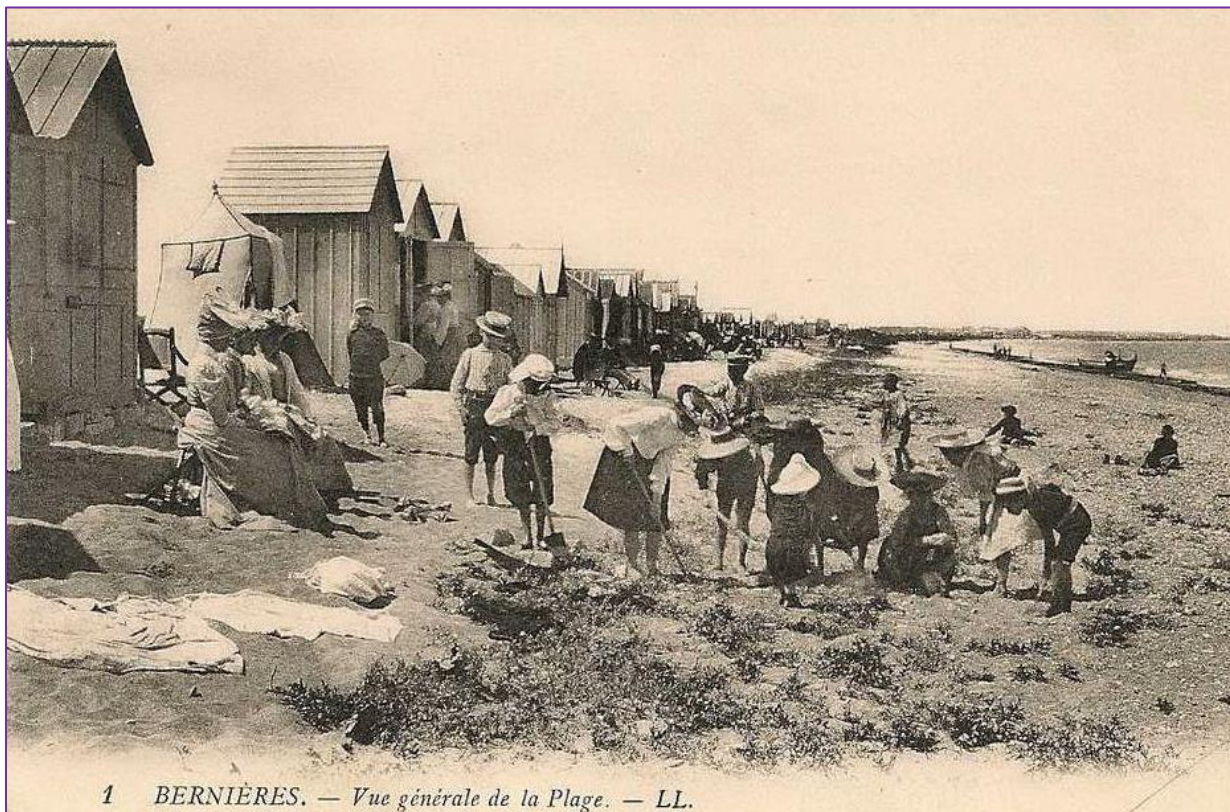
La fréquentation des plages s'accroît rapidement, les infrastructures balnéaires se développent et les cabines sur roues cèdent la place à des cabines fixes, posées sur le sable. Ainsi apparaissent-elles à Bernières dans les 1880-1890. Et leurs fonctions évoluent. De « vestiaires à roulette » destinés à protéger l'intimité du déshabillage pour revêtir les costumes de bain et se mettre à l'eau, les cabines deviennent de véritables lieux de convivialité et de sociabilité. On s'y retrouve en famille, entre amis pour passer une agréable journée à la plage, face à la mer. On discute, on lit, on dessine, on joue sur le sable ; en fin de journée on y range chaises, tables et transats, les jeux d'enfants – ballons, croquets ou bouées - On l'on se promet d'y revenir le lendemain ... si le temps le permet !



Une famille tres chic posant devant sa cabine dans les années 1890



Tout un groupe de jeunes sur le sable vers 1910



1 BERNIÈRES. — Vue générale de la Plage. — LL.

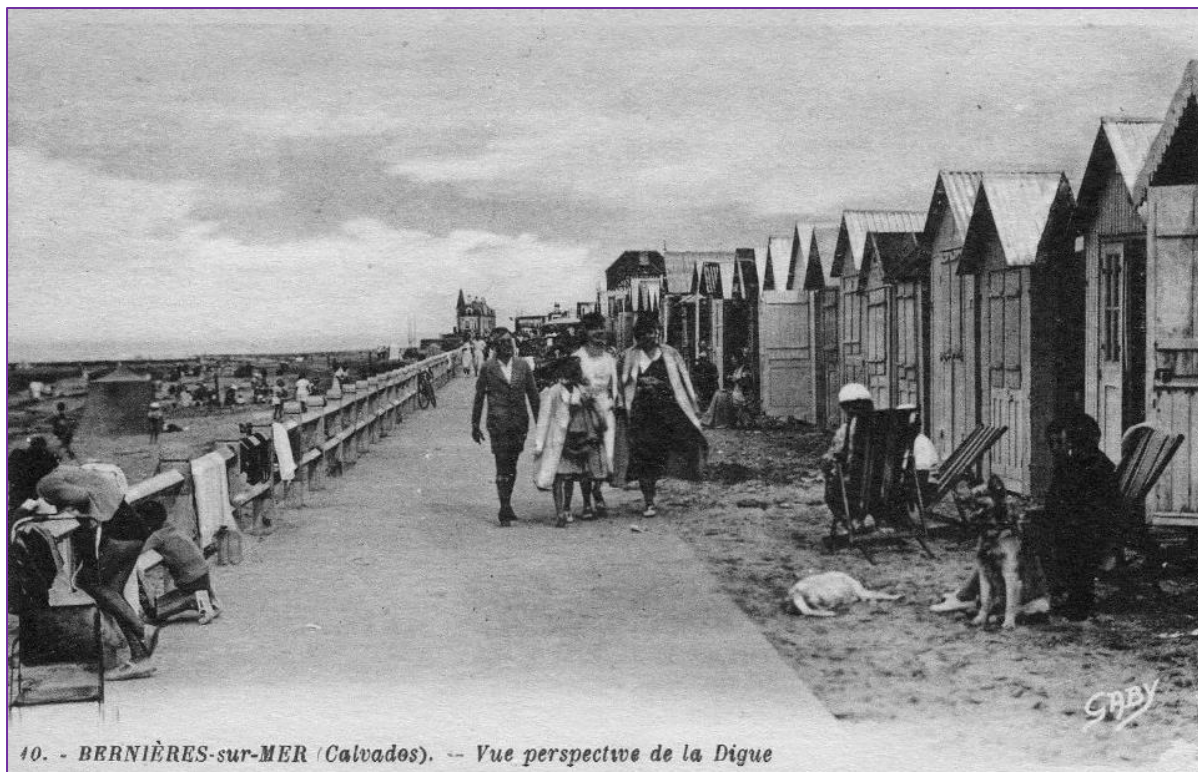
Alignement des cabines, côté ouest, vers 1900

Entre 1890 et 1920, les cabines sont installées à Bernières sur un remblai de sable au-delà de l'estran, approximativement à l'emplacement de la digue actuelle qui n'existait pas encore. Leur situation n'impose donc plus de les démonter systématiquement en hiver ou lors des très grandes marées. Elles ont alors sensiblement les mêmes formes et dimensions qu'aujourd'hui et peuvent être de couleurs différentes.



3 BERNIÈRES-SUR-MER. — Sur la Plage. — LL

Sur cette carte postale de 1910, on voit bien le remblai sur lequel sont installées les cabines



10. - BERNIÈRES-sur-MER (Calvados). -- Vue perspective de la Digue

La digue bordée des cabines, vers 1925

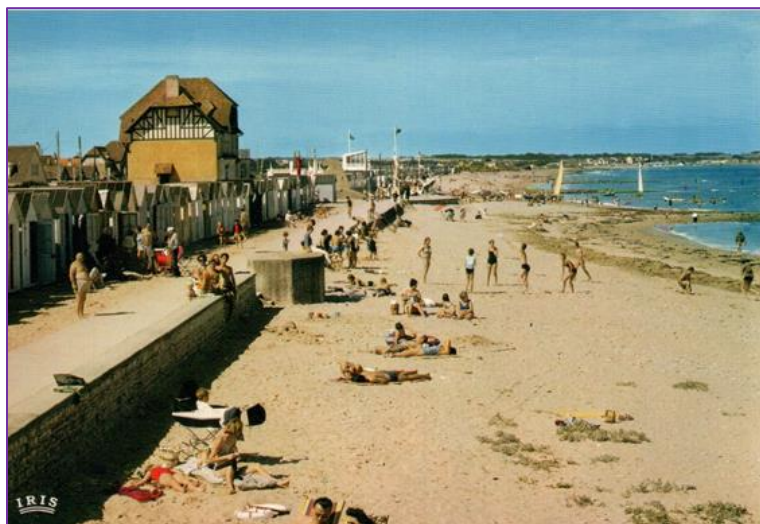
La digue sera construite et aménagée en promenade vers 1920. Et ce n'est qu'à cette époque que l'emplacement des cabines se pérennise. Elles ont pu recevoir une double ouverture, l'une au nord face à la mer, l'autre au sud, donnant sur les prairies du littoral. Et cette double ouverture est depuis lors la spécificité des cabines de Bernières. On s'installe « devant » ou « derrière » en fonction du vent ou de l'ensoleillement. Et même hors saison, à l'intérieur car les portes avant sont parfois pourvues de vitres protégées par des volets amovibles.

Cette perspective balnéaire demeure la même jusqu'en 1940. Les Allemands entrant dans Bernières dès le 18 juin, ils déclarent immédiatement la plage terrain militaire qui devient interdite. En 1942, la digue est à son tour réquisitionnée et fortifiée, les cabines sont démontées et le souvenir des manèges aux chevaux de bois est balayé par des chevaux de frise... La digue ne reprendra sa physionomie et son animation balnéaire, avec ses alignements de



Cabines et digue en août 1948 avec le signataire de cet article, tenant sa maman par la main !

cabines, que vers 1947, la plage étant toutefois encore encombrée des épaves du Débarquement.



La plage est progressivement débarrassée de ses épaves dans les années 50. La saison estivale bat son plein de juin à septembre et les cabines sont toujours alignées de part et d'autre de la place du 6-Juin.

Dans le langage commun, on dit couramment que l'on « va à la cabine » comme on dirait que l'on « va à la plage ».

Les cabines sont là, sagement alignées à longueur d'année ... jusqu'à ces deux formidables tempêtes (Lothar et Martin) des

26 et 27 décembre 1999 ¹ qui soufflent à plus de 150km/h. Si le centre de Bernières est relativement peu impacté, le littoral l'est beaucoup plus et une centaine de cabines sur les 139 existantes sont pulvérisées. Leur déblaiement et leur reconstruction prendra plusieurs mois pour que la digue retrouve son aspect balnéaire.



Après ces deux tempêtes, ce qui reste des cabines côté est de Bernières

©Marie-Christine Malenfant

Les cabines de Bernières subissent bien d'autres tempêtes, moins destructives mais tout aussi spectaculaires, telles celle du 11 décembre 2017, baptisée Anna ou celle du 9 décembre 2024, baptisée Darragh. Soufflant du nord, les vents ont provoqué une véritable tempête de sable, enfouissant la digue et recouvrant les cabines qui n'ont été que peu endommagées.

¹ Cf Revue B.O.N. n°17, p. 2, juin 2000



©Jean-Yves Merienne



©Jean-Yves Merienne

Après le passage de la tempête du 9 décembre 2024

Quel statut pour ces cabines de plage ?

Au nombre actuel de 150, situées non sur le domaine maritime mais sur le domaine public, elles font l'objet d'une convention avec chaque propriétaire qui verse une redevance annuelle au receveur municipal, au profit de la commune – 110 € en 2024. D'une emprise au sol de 2m x 2m, leurs dimensions et couleurs sont réglementées et les demandes de nouvelles installations sont gérées par la mairie suivant une liste d'attente.

L'APCB - association des propriétaires de cabines de Bernières/mer - est garante de la solidarité entre propriétaires. Elle est l'interlocuteur privilégié de la mairie pour tous les problèmes tels que nuisances, propreté, vandalisme, entretien et animation de la plage, etc.

Durant l'intersaison, l'APCB veille à l'intégrité des cabines (vandalisme, météo). Elle met en sécurité si nécessaire les cabines des adhérents qui habitent hors Bernières ou qui ne peuvent se déplacer.

Comme nous l'avons déjà souligné, les cabines de plage sont une très forte signature de Bernières. Depuis presque 140 années, elles ont fait l'objet d'un nombre incalculable de cartes postales. Elles ont inspiré des peintres tels Janette Maudelonde, Frédérixsen, Laure Tesnière et, bien sûr, Jacques Deshaies qui avait d'ailleurs fait de sa cabine un atelier estival !

Ann Rocard leur avait dédié un délicieux recueil de nouvelles ² Et n'oublions pas Georges Pernoud qui leur avait consacré en 1998 un sujet de 25 minutes dans le magazine de la mer, Thalassa. ³

L'alignement de ces cabines de plage est vraiment l'un des symboles très fort de Bernières et leur réglementation est un gage de leur pérennité.

Jean-Paul MAYER

² Ann Rocard, *Dernières Nouvelles des cabines de Bois*, éditions Charles Corler, 2005

³ Georges Pernoud, *Les cabines de Nacre*, Thalassa, France 3, 1998

Fourniers et Boulangers

Avec la vente par la commune de la propriété Dreux (photo n°1) de cette boulangerie laissée en déshérence faute de propriétaires, le dernier four à pain traditionnel de la commune va disparaître, lui qui a cessé son activité dans les années 1960. S'il est difficile d'en retrouver l'histoire, on est certain que celle de la fabrication du pain remonte aux origines de l'existence de la commune. Les traces de foyer à la fosse Touzé et la présence des Romains, grand consommateur de pain, sur notre territoire sont des preuves de cette activité.



Lors de l'achat du territoire communal par Odon de Conteville, Bernières devint, quelques années après, la propriété des chanoines de la cathédrale de Bayeux et ne dépendait pas d'un seigneur séculier comme les autres communes alentour. Suffisamment doté par les revenus du port, du marché et de leurs fiefs, il est vraisemblable qu'ils n'aient pas créé de four banal comme le faisait les seigneurs des communes voisines pour améliorer leurs revenus.



Mais les usages ont dû évoluer car, quelques siècles plus tard, le gage-plège du Fief de la Luzerne, fait mention d'un four banal qui se situe à l'emplacement de l'équipement qui nous intéresse comme le relate Myriam Moulin¹. Sa situation à proximité de la grange à dîmes et de la propriété des chanoines permet de penser que son existence est plus ancienne.

Le four banal de Semilly, dont on connaît l'existence mais pas la situation, pourrait être celui de la rue de l'Église. En effet, ces deux bâtiments figurent sur le plan géométrique de la

¹ Myriam MOULIN, *Bernières-sur-Mer, entre Patrimoine et Histoire*, p. 32, 2025.

commune dressé en 1772 par Noël (**photo n°2**). Il semble que le fief de Quintefeuille détenait également un four banal mais on en ignore aussi l'emplacement.

L'existence de ces deux fours est confirmée par l'aveu de 1502 cité par Hervé Leguillon qui fait état de ce droit des seigneurs de Bernières qui impose aux « manants » d'y cuire leur pain sous peine d'amende. Dans son ouvrage sur Courseulles, Jean Le Délezir mentionne plusieurs sentences à l'encontre d'habitants qui n'ont pas respecté cette règle et sont condamnés à détruire leur four.

C'est depuis le XIII^{ème} siècle que des chartes et des minutes de procès attestent de l'existence de telles installations sur les communes de Bernières, Courseulles, Langrune, Ver, et même sur le hameau de Saint Aubin (en 1735 le marquis de Bellemare à Courseulles donne à bail son four à Pierre Michel).

À Crépon en 1286, Guillaume de Doncelet construit un four banal pour faire échec aux fours francs qui se sont développés, ce qui confirme leur existence dans des communes voisines. Mais il est possible que cette situation ne se prolonge pas au-delà du Moyen Âge et que par la suite, les seigneurs accordent des concessions de franchise, permettant le développement des fours domestiques dans les fermes.

Ces documents attestent aussi que les fourniers se plaignent régulièrement auprès de leur seigneur du mauvais état des fours et menacent de ne plus exercer leur activité qui consiste à assurer sa mise en chauffe. Le boulanger était alors dans l'incapacité de cuire le pain et la révolte des habitants ne tarde pas.

Le four est en effet un lieu important de convivialité, très sensible car les habitants s'y retrouvent en attendant la cuisson et y commentent l'actualité.

Il requiert une importante main d'œuvre, Car les fours nécessitaient un entretien lourd et fréquent, ce qui les rendaient peu rentables. Ils étaient généralement donnés à bail avec le moulin pour améliorer les revenus du titulaire

Il est possible qu'à Bernières, pour ne pas se créer de contraintes supplémentaires, nos chanoines aient renoncé à ce privilège. La présence d'une boulangerie dans la propriété de la Luzerne peut permettre d'imaginer qu'il existait des fours francs dans les fermes, dont la trace s'est perdue et peut-être aussi des boulangers privés comme le raconte le sire de Gouberville dans la Manche au XVI^e siècle : il rapporte dans son journal que lorsqu'il ne peut *boulangier*, il s'approvisionne chez un « commerçant » de la paroisse » et parfois fort loin pour se fournir des pains de qualité.

L'inventaire des biens nationaux établi en 1793 ne précise ni moulins ni fours dans les propriétés des chanoines de Bayeux ou dans celles des obits de la paroisse. Mais les conditions des adjudications qui ont lieu, imposent aux futurs propriétaires « l'entretien des fours », ce qui sous-entend leur existence.

Mais à partir de 1817, date du premier recensement à Bernières, il existe deux boulangers dans la commune : un dénommé Lefevre dont Julien Lefort est le commis et Banville qui travaille avec Mutel. Ils sont installés l'un dans la Grande Rue (celui qui nous intéresse) et l'autre dans celle du Presbytère.

Les constructions qui abritent ces fours figurent sur le cadastre de 1809, ce qui confirme leur existence. Mais il est difficile de dater leur construction !

Si les immeubles ont résisté, plusieurs générations de boulangers se sont succédé dans ces deux boutiques jusqu'à nos jours.

Au XIX^e siècle, les échanges entre le maire de Creully et celui de Bernières à propos de l'actualisation d'une taxe sur le pain et d'un financement d'espaces supplémentaires dans les boulangeries pour stocker plus de farine pour éviter les pénuries, nous apprend, d'une part que la commune est autosuffisante en

matière de production de blé et que d'autre part, les habitants confectionnent eux-mêmes leur pain qu'ils donnent à cuire chez le boulanger moyennant une rétribution.

Mais revenons à notre four bernierais en voie de disparition, évoqué en introduction.

Comme le montre l'image ci-contre (**photo n°3**), il est en mauvais état, mais relativement moderne de conception puisqu'il est muni de portes en fonte. Elles portent le nom des constructeurs : J ELLIEN à LISIEUX et Octave ROUSSEAU à CAEN (**photos n°4 et 5**). La porte du four elle-même est équipée d'un contre poids qui en facilite l'ouverture et améliore son étanchéité.



La porte métallique située sous la sole du four dans son socle donnait accès au foyer situé sur une grille, aujourd'hui disparue, permettant de recueillir les cendres qui étaient utilisées pour la lessive. La chaleur des flammes se diffusait dans le four par une pièce en fonte au-dessus du foyer et posée sur la sole du four : le gueulard.

Les deux petites portes carrées en fonte situées au-dessus, de part et d'autre du foyer, devaient donner accès aux manœuvres des « ouras » (sorties de fumées qui permettaient l'amélioration du tirage et l'évacuation de la vapeur d'eau).

Enfin sur la gauche, l'installation est complétée par une réserve d'eau qui servait à confectionner la pâte et donnait la belle couleur dorée à la croûte du pain. Cependant l'usage de la plaque de tôle au-dessus de la réserve d'eau reste à découvrir.



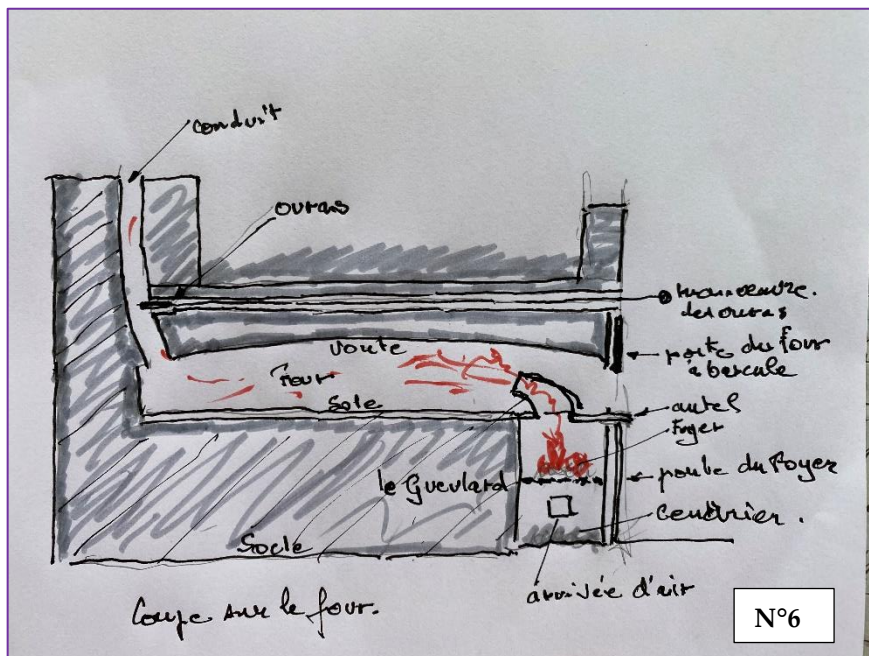
N°4



N°5

L'avaloir et sa cheminée ont disparu, certainement lorsque le toit a été refait. Si la voute semble encore en bon état, la sole est encombrée par de nombreux débris. Elle est de très grande taille puisque qu'elle mesure plus de 3 m de long (coupe probable du four n°6).

Enfin, la présence d'une tuyauterie en cuivre et d'un détendeur permet d'imaginer un équipement de chauffage ultérieur au gaz ou tout simplement les restes d'un éclairage.



L'ensemble des équipements dont cette installation est dotée montre qu'il s'agit d'une construction munie des derniers perfectionnements en matière de four à bois traditionnel, ce qui permet de dater sa construction entre 1880 et 1920. Sa conception permet en effet d'assurer une cuisson continue par le dispositif d'alimentation et de réglage de la température. Il n'est pas aussi performant que les fours électriques contemporains à l'instar de ceux qui équipaient la boulangerie de la rue de l'Église ou celle d'Intermarché. Mais il représente un progrès important par rapport aux fours traditionnels tels ceux de Colombiers-sur-Seulles ou de la Ferme de Varambert à Saint-Gabriel dont les conceptions n'ont guère évolué depuis l'époque romaine.

Claude GEHIN

Bibliographie :

- * *Histoire et traditions populaires*, n°64, décembre 1998
- * Catalogue de l'exposition *Du blé au pain*, par le foyer rural le Billon à Saint-Pierre-sur-Dives
- * Abbé Tollemmer, *Journal Manuscrit d'un sire de Gouberville 1553- 1562*, paru en 1879
- * Jean Le Délezir , *Courseulles-sur-Mer*, 1992
- * Hervé Leguillon, *Bernières-sur-Mer, Des origines à la Révolution*, 1929
- * P Guillot, *À travers la Normandie du XVII^e siècle- Etude Economique et Sociale du front de côte entre Orne et Seulles*, Cahier des annales de Normandie n°3, 1963
- * Myriam Moulin, *Châteaux et manoirs de Bernières sur mer entre patrimoine et histoire*, 2025
- * Jean Pierre Adam, *La construction romaine*, Les grands manuels Picard éditeur, 1995
- * Cornet, *Fours à ouras*, revue Maisons Paysannes de France n°151, p34, 2004
- * Documentation Société *La Clé de Voute*, La Collinaie, 35390 Grand Fougeray
- * Archives départementales du Calvados, cadastre et recensement de Bernières-sur-Mer
- * Archives départementales du Calvados :
 - Approvisionnement en blé 1853, 784- Cote Edt 20/7,
 - Vente des biens nationaux- Cotes : 1Q/100,1Q35 ,36, 433,
 - Four banal à Crépon : 1285- Cote F/6723 et par MJ Le Cacheux Bulletin de la société des antiquaires de Normandie, T : LVIII 1965,
 - *La fortune du pot*, Cahier des archives départementales- N°20 – 2001
 - Chartrier familial Gautier de Savignac-1523-1750- Baronnie de Courseulles : Amblie, Banville, Bernières, Graye, Ver... Cote F/5527.

Au cœur de la restauration de l'église de la Nativité-de-Notre-Dame

Depuis cinq ans les Bernièrais attendaient ce moment-là. Il a fallu tous ce temps pour préparer le chantier. Ce qui semble long pour nous n'est rien pour cet édifice dont les parties les plus anciennes ont de plus de 900 ans.

Les diagnostics qui ont été faits en amont de cette démarche recensent les nombreux désordres concernant l'ensemble du bâtiment et leurs origines. Une intervention urgente s'avérait nécessaire. L'église de Bernières est en mauvais état. Les travaux de confortement structurel et de restauration que le diagnostic a mis en évidence se dérouleront sur plusieurs années. Il a été décidé de commencer par le clocher qui nécessite les travaux d'urgence. Mais il y aura ensuite d'autres phases d'intervention sur l'ensemble de l'édifice.

La municipalité de Bernières est accompagnée dans cette démarche par l'agence d'architecture – Eugène Architectes du Patrimoine, le bureau d'études Equilibre Structure et le cabinet Philippe Grandfils.

Un appel d'offre auprès d'entreprises compétentes a permis de sélectionner pour cette première phase les intervenants. Et c'est l'entreprise Lefevre qui a été retenue et chargée du lot n° 1 : installation de chantier, échafaudage, maçonnerie, pierre de taille et confortement structurel.

Échafaudages et étaieement du clocher

Après la clôture au sol de l'espace prévu pour le fonctionnement des entreprises (bureaux, espace de stockage, ateliers, locaux de service...), l'approvisionnement du chantier et le montage des échafaudages ont pu débuter.

Le projet de l'échafaudage est monumental. Il dépasse le clocher haut de 67m, car il faut intervenir sur l'ensemble du fût et de la flèche. Le sommet de la tour, récemment endommagé, est à refaire.

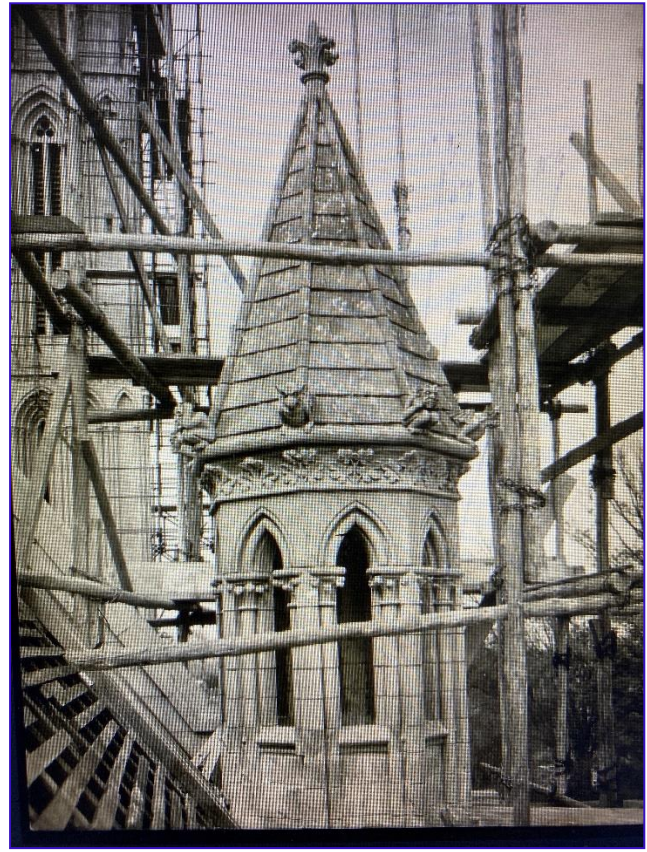
Tout le monde se souvient de la chute de pierres provenant du sommet de la flèche et de l'impressionnante réparation provisoire effectuée à l'aide d'une nacelle. L'utilisation de cette nacelle a été en effet possible car l'intervention était ponctuelle et ne demandait pas de lever des charges très importantes.

La restauration du clocher nécessitera beaucoup de temps, de la manutention de matériaux lourds et de nombreux déplacements des ouvriers. Aussi les échafaudages doivent-ils être installés d'une manière durable pour permettre aux différents corps d'état d'intervenir.

À travers les siècles, les techniques de construction d'échafaudages n'ont que peu évolué. Autrefois construits en bois, ils étaient mis en œuvre par les charpentiers. On utilisait alors des bois ronds, assemblés par des cordages et fixés par des pièces horizontales en bois, appelées boulins, qui s'inséraient dans des trous pratiqués dans les façades, trous qui subsistent encore. Ces trous s'appellent d'ailleurs trous de boulins.



Échafaudage au Moyen Âge



Échafaudage après-guerre

Pour accéder aux niveaux les plus élevés, il fallait emprunter des rampes ou des échelles. Des palans ou poulies permettaient de lever les matériaux nécessaires au chantier.

On peut imaginer que ce type d'échafaudages a été utilisé au Moyen Âge pour la construction de l'église de Bernières.

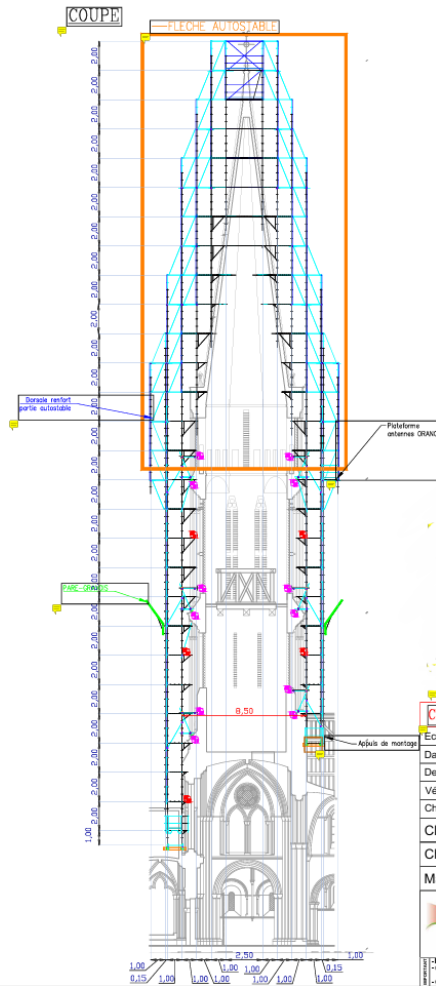
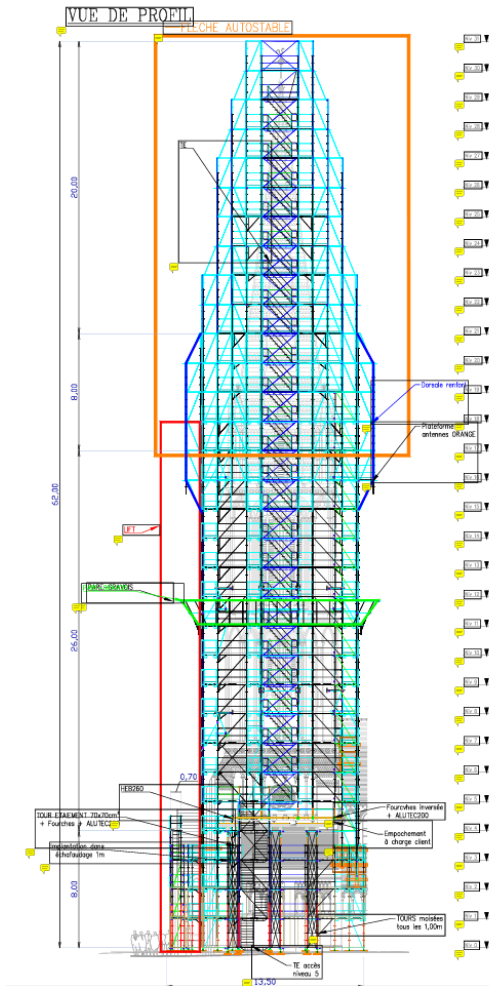
Les échafaudages en bois étaient encore utilisés au XX^e siècle jusque dans les années 1960-70 comme le montre les photos des travaux de restauration entrepris après-guerre sur le clocher de l'église.

Au XX^e siècle, l'industrialisation des bâtiments touche aussi la technique de l'échafaudage : celui-ci est maintenant fabriqué en métal, très souvent en acier. Des éléments conçus en série permettent alors des formes très variées et un nombre presque infini de combinaisons. La forme de l'échafaudage est fonction du programme de travaux envisagés.

Il est défini par le calcul des sections, la dimension des tubes et la position des nœuds, par l'étude de la descente des charges et du contreventement. Cette phase préalable permet la conception et la rédaction des plans de cet ouvrage.

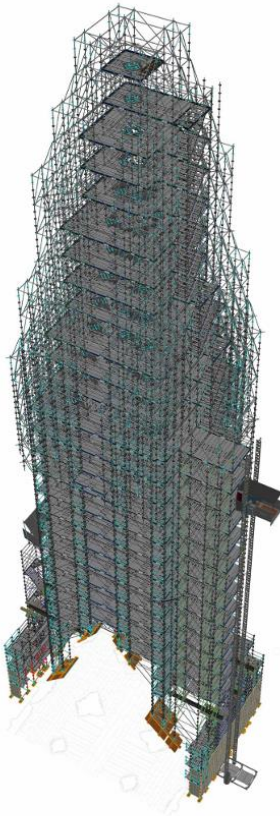
Pour assurer la sécurité et le confort des intervenants, de nombreuses normes alourdissent cette structure dont la conception devient de plus en plus complexe. La comparaison avec l'échafaudage conçu après la dernière guerre pour effectuer la remise en état du clocher est éloquent. : il est beaucoup plus léger car il ne comporte aucun équipement fixe de sécurité : les ouvriers intervenaient sur de simples planches, sans garde-corps ni plinthes, qu'ils déplaçaient sur les tubes de structures selon l'avancement du chantier.

L'échafaudage pour les travaux de restauration de l'église de Bernières est conçu par l'entreprise Lefevre. Sa taille est très impressionnante. Les axonométries présentées par le bureau d'études semblent irréelles.

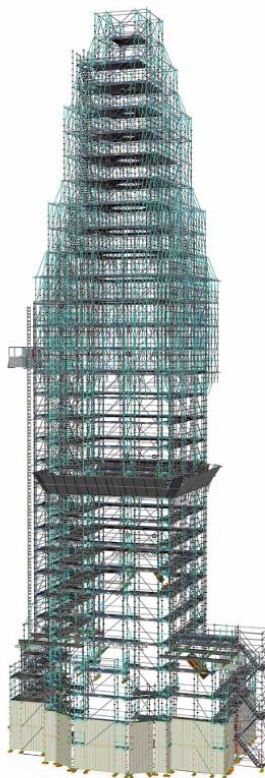


CLASSE DE CHARGEMENT VI : Charge admissible 600 daN/m ²			
Echelle générale :	1/500 th	Echelle coupe :	1/200 th
Date de création :	16/10/2025		
Dessinateur :	C. COSSET		
Vérificateur :	F. LE BELLEGUIC		
Chargé d'affaire :	G. PIFFETEAU		
Client :	BERNIERES SUR MER		
Chantier :	ECHAFAUDAGE RETOTUB MULTISYSTEM		
Matériel :			
Plan N° :	C251016-	Indice :	C
Agence :	AGENCE NANTES	Affaire N° :	
Rue de l'Île aux Moines Pôle d'activité de Choix-Aval 44340 BOUGUENAIS TEL : 02 40 04 29 54			
Format :	Multisystem	Norme dessin :	A2

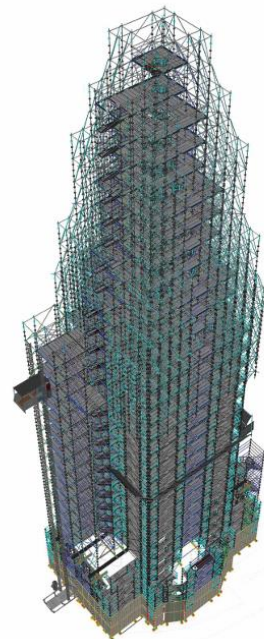
PERSPECTIVE



PERSPECTIVE



PERSPECTIVE



CLASSE DE CHARGEMENT VI : Charge admissible 600 daN/m ²			
Echelle générale :	1/500 th	Echelle coupe :	1/200 th
Date de création :	16/10/2025		
Dessinateur :	C. COSSET		
Vérificateur :	F. LE BELLEGUIC		
Chargé d'affaire :	G. PIFFETEAU		
Client :	BERNIERES SUR MER		
Chantier :	ECHAFAUDAGE RETOTUB MULTISYSTEM		
Matériel :			
Plan N° :	C251016-	Indice :	C
Agence :	AGENCE NANTES	Affaire N° :	
Rue de l'Île aux Moines Pôle d'activité de Choix-Aval 44340 BOUGUENAIS TEL : 02 40 04 29 54			
Format :	Multisystem	Norme dessin :	A2

Posé au sol sur trois côtés de l'extrémité ouest de l'église, l'échafaudage monte à la verticale, tourne en suivant la pente de la toiture du bas-côté, s'appuie sur la toiture de la nef et contourne le clocher. Il monte ensuite le long du fût du clocher et se rétrécit au fur et à mesure de son élévation le long de la flèche.

En dehors de la trame modulaire, de grosses poutres ont été nécessaires. Fixées dans la maçonnerie, elles garantissent la stabilité de l'ensemble pendant les travaux de confortement.

Par précaution, le porche ouest a été étayé. Un cintre en bois épouse l'arc de porche qui s'ouvre sur la rue.

Un passage est aménagé sous l'échafaudage dans l'axe de l'église et sous l'étalement pour permettre l'accès par le portail ouest pendant les travaux.

Un ascenseur côté nord permettra d'atteindre les niveaux supérieurs ; il s'élèvera à 40 m. Au-dessus, la manutention des matériaux s'effectuera avec un treuil fixé dans la partie supérieure de l'échafaudage.

L'antenne relais, actuellement située à l'intérieur du clocher, doit être déplacée et refixée sur l'échafaudage. Enfin, un paratonnerre installé sur cette structure métallique sera mis à la terre.

Il est prévu que l'ensemble des échafaudages soit opérationnel à la fin de mois de janvier 2026.

Voici l'avancement du montage au 15 octobre 2025.

Dorota GEHIN



Dans les prochains numéros de cette revue, vous suivrez pas à pas le chantier de restauration de l'église de la Nativité-de-Notre-Dame, chantier qui s'étendra sur plusieurs années.

Vous y trouverez aussi un focus sur l'un des artisans qui y contribuent : charpentiers, couvreurs, maçons, tailleurs de pierre... Leurs savoir-faire, essentiels à la préservation de notre patrimoine, méritent d'être mis en lumière.

Au fil de cette série vous découvrirez les coulisses d'un chantier exceptionnel qui façonnera l'avenir de notre église.

Marie-Caroline de CASTELBAJAC

Un habitant du village...Jacques Moisant de Brieux

Jacques Moisant a habité et chéri le village de Bernières...de 1637 à sa mort en 1674. Les centaines d'années qui nous éloignent de lui ont éteint son souvenir ; à Bernières, seul son nom a été « accroché » à une minuscule rue, de quelques dizaines de mètres, non loin, il est vrai, de son ancienne demeure : le Manoir de la Luzerne. Mais pour le fondateur de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, qui perdure après 350 ans, quelques mètres sèchement nommés, c'est bien peu !

Jacques Moisant est issu d'une famille de confession protestante, on disait la RPR (religion prétendue réformée). Famille de grande bourgeoisie qui a compté des Conseillers au Parlement, des sénéchaux, des militaires, des religieux, mais aussi des marchands drapiers qui ont assuré de jolies fortunes. Guillaume Moisant, son père, vient s'installer à Caen, fidèle au commerce du drap qui lui permet l'achat du très bel hôtel d'Escoville¹. C'est là que naissent ses enfants dont Jacques en 1611. Bien qu'assise sur un commerce florissant, la famille Moisant évolue dans un milieu social mêlant aussi bien lettrés catholiques que protestants, gens de robe ou noblesse de province.

C'est à ce moment qu'il aurait acquis la terre de Brieux, petit village de l'Orne près de Caen.



Portrait de Jacques Moisant de Brieux reproduit en 1873 par G. de Nerval qui s'est beaucoup intéressé aux poètes du XVIIème siècle

¹ Superbe hôtel Renaissance, parmi les plus beaux de Caen. Siège historique et actuel de l'Académie dont toute l'histoire se rattache à cet Hôtel d'Escoville dit du « Grand Cheval » (grande sculpture qui surplombait la porte d'entrée)

Moisant répond avec esprit :

« ... mon logis s'élève dans les nues
et seul se laisse voir en toute liberté.

« ... là je rêve en repos, là je vois le soleil
renaître et se coucher en pompeux appareil
là toute la nature à nu m'est découverte,
enfin, là ce qu'ailleurs il ne m'est pas permis
je me vante d'un point, c'est qu'à maison ouverte
ainsi qu'à cœur ouvert, je reçois mes amis ! »

Références :

* de Pontville Michel, *La Manoir de la Luzerne à Bernières-sur-Mer et Jacques Moisant de Brieux fondateur de l'Académie de Caen*, Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, tome 3, p.3-30, 1992

* Fermin Lilian, *La bibliothèque cachée de l'Académie de Caen, 2.000 ouvrages et 350 ans d'histoire. Recueil de poèmes de Jacques Moisant de Brieux datant de 1663, relié en 1720, conservé à l'Académie*, Tendance Ouest, 31 mai 2025.

Souvenirs de Bernières

Elisabeth et Sophie ou le monde est tout, tout, petit !

Elisabeth et Sophie ont presque le même âge et sont toutes les deux agents d'accueil bénévoles de la P'tite librairie de la plage.

Elisabeth et Sophie sont toutes les deux d'origine pied-noir...(une rareté à Bernières). Leur pères sont tous deux originaires de Tlemcen, une très vieille ville fortifiée du sud de l'Oranie...

Les arrières-grands parents d'Elisabeth et ceux de Sophie sont originaires de la ville d'Elche en Andalousie....

Elisabeth et Sophie ont chacune épousé un berniérais....

Elisabeth et Sophie habitent toutes les deux la maison de famille de leur mari. Elles sont voisines et habitent toutes les deux rue Montauban...

Cela ne s'invente pas !

Jean-Pierre VAUQUELIN

La villa Léontine, colonie maritime scolaire

Située au 272 rue du Royal Berkshire Regiment, la villa Léontine est d'une facture XIX^e siècle sans pour autant adopter les détails architecturaux néo-normands. En pierres de calcaire doré, recouverte partiellement d'un enduit au ton harmonieux, la villa présente un rehaussement de sa toiture à la mansard, afin d'augmenter les possibilités d'accueil des touristes. Sur les cartes postales anciennes, un tampon précise « colonie maritime scolaire tenue par madame Lambla¹ ».

À la fin du XIX^e siècle dans les grandes villes industrielles, il n'est pas rare de trouver des enfants livrés à eux-mêmes pendant que les parents travaillent dans des ateliers ou des usines. Ainsi de nombreuses actions sociales sont organisées par l'Assistance publique ou par des fondations privées pour aider ces familles dans leur vie quotidienne. Autour de Paris, des crèches sont ouvertes pour les enfants de 2 ans, prenant le nom de « salle d'asile » ; des œuvres privées proposent aussi l'accueil quotidien d'enfants, voire des séjours à la campagne ou au bord de la mer pour améliorer leur santé.

Dans son ouvrage, le docteur Henri Triboulet² indique les objectifs de ces colonies : « Empêcher le développement de la tuberculose, en soustrayant les petits sujets au milieu contaminé ou contagionnant ; ou bien en faisant bénéficier les enfants des villes de cures d'air vivifiantes qui augmentent la force de résistance contre le mal ».

Les enfants concernés sont d'abord observés par des médecins qui leur prescrivent le séjour : « sont appelés à profiter du traitement marin les enfants « atteints de rachitisme, lymphatisme et anémie... ». Les soins médicaux ne doivent pas empêcher la « marche avec ou sans appareil ».

Concernant l'œuvre de Mme Lambla, une petite annonce parue dans le journal du canton d'Argenteuil précise : « La colonie à la mer installée à Bernières (Calvados) offre aux petits Parisiens anémiés, sans distinction d'école, de culte, de nationalité, les émanations salubres, fortifiantes de la mer. Un séjour de plusieurs mois permet une cure complète. Mme Lambla reçoit les garçonnets de 3 à 10 ans et les fillettes de 3 à 13 ans ».

¹ Née en 1856 à Hulme dans le Lancashire en Angleterre, Jeanne Marie Nifenecker épouse Alfred Amand Oscar Lambla baron Drouot en 1880. De leur union, naissent trois fils dont Edouard Amand Lambla de Sarria, architecte à qui l'on doit l'Institut hispanique de Paris. À Caen, au 2 rue de Courseulles en face du jardin des plantes, on relève sur un bâtiment le nom de son architecte, Lambla de Sarria, le fils de Mme Lambla.

² Henri Triboulet, neveu de madame Triboulet, propriétaire de la Villa Marie, située impasse Triboulet. Professeur doyen de la Faculté de médecine de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, membre fondateur de l'Union française antialcoolique, a rédigé l'ouvrage « Les Œuvres de l'enfance » paru en 1906.



En effet, notre fondatrice avait proposé de recevoir les enfants pendant six mois, de mai à octobre avant que de réduire l'offre à trois mois. Elle indique dans un courrier qu'elle a « remplacé le vin par de l'eau filtrée dans l'alimentation des enfants » en accord avec le docteur Triboulet dans sa lutte contre

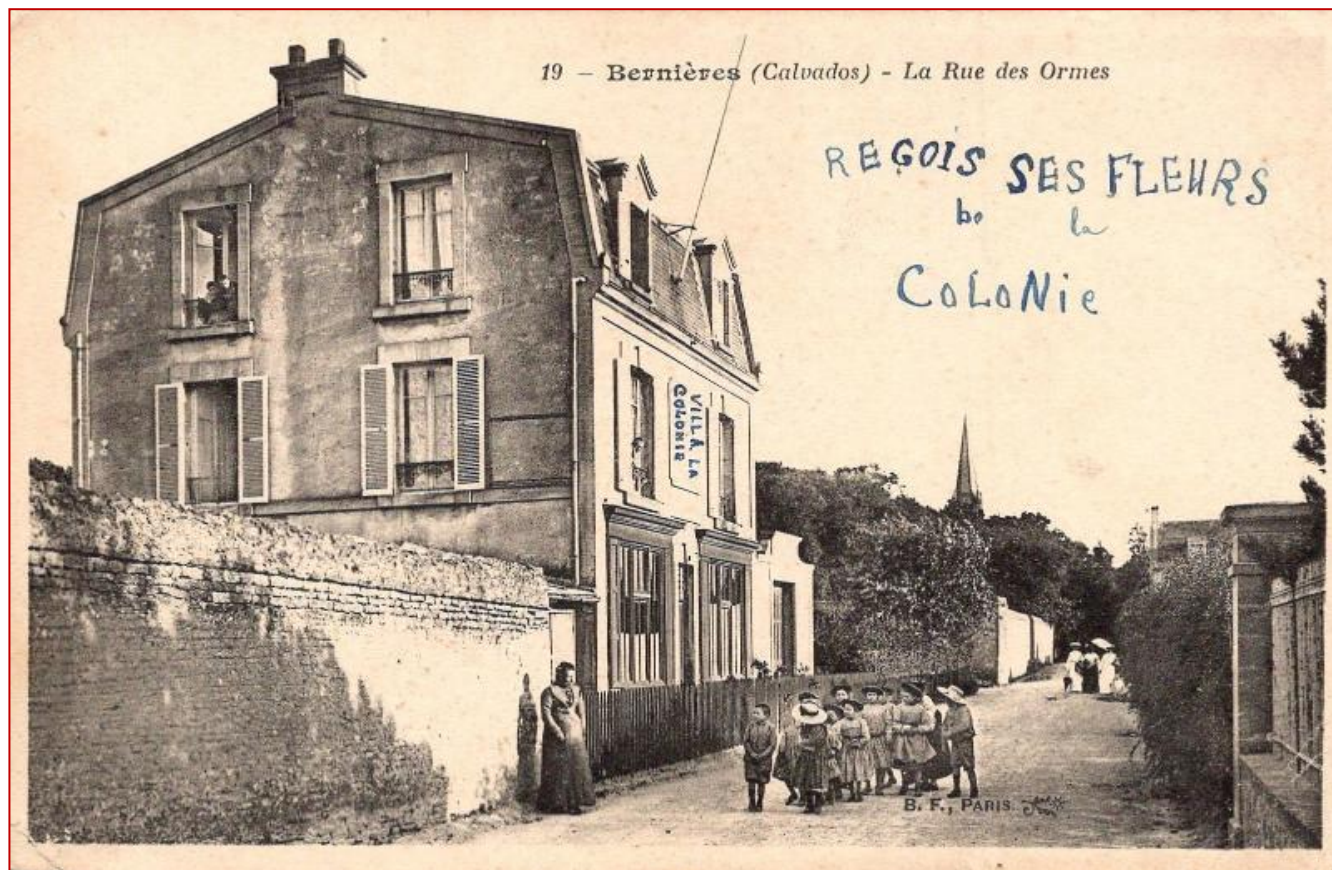
l'alcoolisme. Ces détails de l'annonce indiquent une laïcité naissante ainsi qu'une ouverture à différentes origines ou nationalités en cette fin de siècle.

Une colonie scolaire

Encadrés par des instituteurs et institutrices laïques, les enfants bénéficient de deux heures de travail scolaire par jour. Mme Lambla, à la fois directrice et institutrice, fait quelques séjours à Bernières pour s'assurer du bon accueil, que cuisinières, servantes, femmes de chambre et lessiveuses soient en nombre suffisant. Pour respecter les genres, elle recrute un instituteur pour les garçons. Sans doute, se charge-t-elle de l'instruction puisqu'elle est institutrice laïque. Protestante, ce ne fut pas facile pour elle d'accéder à cet enseignement.

Au XIX^e siècle, les pouvoirs publics imposent l'ouverture d'écoles laïques. Souvenons-nous : la loi Guizot de 1833 favorise l'ouverture des écoles publiques pour les garçons. Concernant les filles, les congrégations religieuses ont assuré l'école libre jusqu'en 1880. Pour une femme qui avait la vocation de devenir institutrice, il était plus facile pour elle d'intégrer la communauté religieuse catholique. Mme Lambla dut attendre l'ouverture des écoles normales d'institutrices laïques pour mettre en œuvre son projet, soit 1879 avec la loi Colbert³.

³ La loi Colbert permet l'ouverture de 54 écoles normales d'institutrices en France qui avaient pour but de former un corps enseignant féminin acquis aux idées de la République avec l'ouverture de l'École normale de Fontenay-aux-Roses qui forment les futures formatrices.



La fondation par Mme Lambla

Mme Lambla raconte qu'en 1887, elle avait ouvert une petite école qui accueillait les enfants externes ou demi-pensionnaires. Mais une nuit, elle retrouva près de l'école deux petites élèves, seules dans la rue. Le père travaillant la nuit à l'usine, ne souhaitait pas enfermer les fillettes dans leur logement par crainte d'incendie. Mais comme c'était le moment de la foire aux pains d'épices, les petites étaient sorties jusqu'à minuit⁴. Mme Lambla a proposé au père de les loger moyennant une faible rétribution. L'idée d'un refuge pour enfant venait de naître.

En 1890, elle institue l'« œuvre des Gobelins » dont le siège situé 2 rue Véronèse, se trouve à proximité de l'entreprise de M. Bedel⁵, proche des Gobelins à Paris : « Un refuge ouvert aux enfants malheureux, des écoles infantine et primaire et enfin une école professionnelle ». Les enfants d'ouvriers bénéficient de la pension bon marché en évitant le vagabondage et la misère. La maison propose 100 lits et reçoit jusqu'à 65 enfants depuis 15 mois. Le coût du projet est financé par les 13 000 francs des donateurs.

Puis en 1896, Mme Lambla décide d'emmener tous les enfants à Luc/mer pour un petit séjour vivifiant afin de guérir une petite fille atteinte par la tuberculose. La guérison de l'enfant la convainc de proposer des séjours chaque année au bord de mer en louant la villa de Bernières-sur-Mer⁶.

⁴ Après un vol commis par l'une d'elles, elles furent rendues à leur père. Plus tard, le père se pendit et les petites furent placées à l'Assistance publique. Mais se souvenant de la bonté de Mme Lambla, elles présentèrent leurs excuses et Mme Lambla les recueillirent pour plusieurs années.

⁵ La famille Bedel possédait la villa à proximité de la villa Léontine à l'angle des rues de la Marguerite et du Royal Berkshire Régiment.

⁶ Construite en 1885 par Cottun Alexandre, la villa appartient à Pierre Ventenat, artiste-peintre de Montmartre à Paris en 1896. En 1901, Marthe Mézaise du château de Semilly achète la villa Léontine. AD14, Cadastre 3P/2544, case 359, vue 98/124.

En 1898, elle passe une annonce proposant deux lieux d'accueil pour les enfants : « Vincennes pour 25 frs et Bernières 60 frs ». L'annonce précise qu'il est possible de se rendre au 27 rue de la Liberté à Vincennes, le dimanche dès 9 heures du matin, pour plus d'informations.

Une institutrice engagée

L'adresse à Vincennes interpelle car elle est aussi celle du siège du Comité Radical Socialiste du canton d'Argenteuil, en 1897. L'article 7 du Comité concerne l'école publique. Il stipule : « L'application rigoureuse de la loi sur l'instruction primaire, laïque et obligatoire. La nourriture des enfants nécessiteux, à la charge de la nation pendant leur instruction primaire ; le droit égal de l'enfance à l'instruction : instruction donnée par l'État obligatoirement laïque à tous les degrés... » Il semble que le parcours de Mme Lambla soit en accord avec ces principes.

En 1898, alors que la société française se divise au sujet de l'affaire Dreyfus, Mme Lambla signe une pétition en faveur de l'épouse de l'accusé : « les soussignées émues des souffrances de Mme Dreyfus, demandent qu'il lui soit permis de partager l'exil de son mari ». Mme Lambla a pu lui rendre visite dans les prisons parisiennes ainsi qu'à celle de l'île de Ré. Mais s'agissant de l'exil en Guyane, il semble qu'elle a dû se contenter d'un échange de courriers. Mme Lambla et sa mère font partie des femmes mobilisées.



Des difficultés financières

Entre 1901 et 1910, Mme Lambla publie des articles inquiétants au sujet de la pérennité de la colonie maritime : « Appel aux dons ! Nous nous permettons de solliciter chaleureusement nos lecteurs en faveur d'une œuvre très utile, et qui, faute d'un secours momentané, risque de sombrer ». Mme Lambla réussit à obtenir quelques petites subventions de la municipalité jusqu'en 1910. « La bonne volonté et la générosité de la directrice se sont trouvées cette fois supérieures à ses ressources. La caisse est vide et si le loyer et les termes déjà dus ne sont pas payés d'ici quelques jours, la famille sera dispersée et le foyer détruit ». L'appel est entendu jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale.

Mme Lambla décède en 1928, âgée de 72 ans et sera inhumée au cimetière Montparnasse.

Myriam MOULIN

La boucherie Courseullaise



Élodie Levannier et Cyril Eudier

09 51 62 20 48 | laboucheriecourseullaise@orange.fr
31 rue de la Mer | 14470 Courseulles-sur-Mer



BURES FLEURS



9, rue Maréchal Foch
14750 St Aubin-sur-Mer
☎ 02 31 97 33 07

Rémi DUMAS
dumasremi@hotmail.fr

06 81 96 84 85

PLOMBERIE

SALLE DE BAIN ET CUISINE

INSTALLATION ET DEPANNAGE



14990 BERNIERES SUR MER

Ecole d'équitation & poney-club
Promenade chevaux, poneys
Pension chevaux, poneys
Parc Equestre de Bernières-sur-mer
VFFE

11 Chemin de la grande voie - 14990 Bernières-sur-Mer - Tél. : 02 31 97 16 80 - 06 12 60 47 81

Situé à 600m de la plage, dans un parc boisé de 3 hectares - Ouvert au public

PHARMACIE LA CROIX DE BERNIERES

Tél : 02 31 96 45 23

265, voie du Débarquement

Fax : 02 31 97 34 18

14990 Bernières sur Mer



Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Le samedi :

9h à 12h30 et 14h à 19h30

pharmacie.lacroixdebernieres@orange.fr



ORTHOPÉDIE

MATÉRIEL MÉDICAL Location • Vente • Hospitalisation à domicile
PARAPHARMACIE • PRODUITS VÉTÉRINAIRES • AROMATHÉRAPIE • MICRONUTRITION



POISSONNERIE DES 4 VENTS

Soupe de poisson
Plateaux de fruits de mer
Traiteur de la mer

CENTRE VILLE
35 rue de la mer

14470 Courseulles sur mer

Tél. 02 31 37 42 39 - Port. 06 08 03 05 75



EN DIRECT DE NOTRE BATEAU
LE BREIZ



BEAUDOUX

www.pulsat.fr

IMAGE - SON - ÉLECTROMÉNAGER - ANTENNES

Chèque cadeaux
acceptés*

Facilités de paiement
jusqu'à 10 fois sans frais*

400 m²
d'exposition



Magasin

PULSAT

www.beaudoux.fr

beaudoux.sarl@wanadoo.fr

Z.I. Route de Reviars - 14470 Courseulles/Mer - Tél. 02 31 37 91 40

*voir modalités en magasin



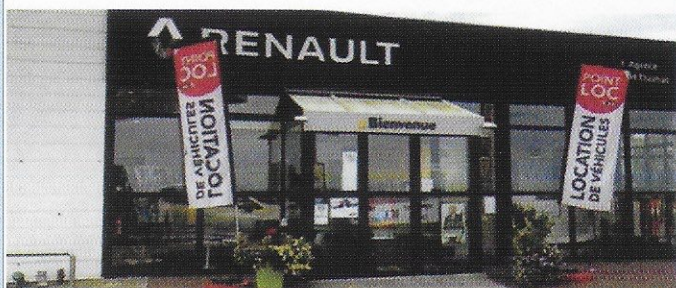
RENAULT
La vie, avec passion

S.A.R.L. **Garage**



M. THOMAS

Agent Renault - Dacia



Location de véhicules

Station Elan carte total

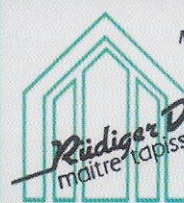
Route de Courseulles - 14990 Bernières-sur-Mer



Tél. 02 31 96 45 43



Tapisserie, Agencement, Décoration



Met ses compétences à votre disposition

Tenture murale, confection de rideaux,
voilages et stores, réfection de sièges,
vente de tissus, meubles et objets de
décoration.

127, rue du Maréchal Foch 14990 BERNIERES S-MER

Tél: 02.31.96.69.77 Fax: 02.31.96.60.07

Café du centre
Mr et Mme Araujo

Bar-Tabac-Pressé-Loto

21 rue General Leclerc
14990 Bernières sur mer
02-31-96-84-35
araujo.carole@orange.fr



Caroline Cavier

Négociatrice en immobilier

80 rue du Maréchal Foch
14 750 Saint-Aubin-sur-Mer

07 84 39 03 17 - 02 31 97 78 62

caroline@agenceducap.fr

agenceducap.fr




LA COIFFURE DE PAULINE
COIFFEUR | VISAGISTE

02 31 36 08 66

5 RUE DE L'ABBÉ BLIN
14 990 - BERNIÈRES SUR MER

Prenez
Rendez-vous
ici

SUIVEZ-NOUS

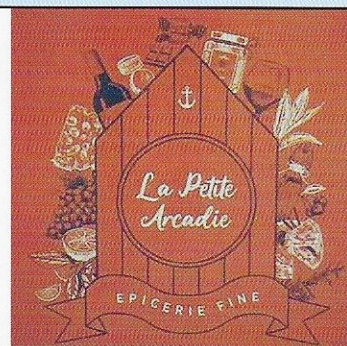
 

La petite Arcadie

Épicerie Fine

06 46 23 11 99

Place du 6 juin
14990 Bernières sur mer



Yannick CAVIER



Couverture - Zinguerie
Rénovation - Neuf
Démoussage - Gouttière

444, rue Léopold Hettier - 14990 BERNIÈRES-SUR-MER

Tél. 02 31 96 00 16



Gare à Vous

Flours - Déco

" GARE à VOUS "

Compositions florales, plantes,
éléments de décoration
et prêt-à-porter

09 51 84 92 15
gareavousfleursdeco@gmail.com



159 rue Victor Tesnière
14990 Bernières sur Mer